



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 25 Juin 2014

Date de la convocation 13 Juin 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.GUELTON Jacques, M.MALLET Denis, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent,, Mme OLLIE Sophie, Mme GREGOIRE Arielle, Mme PASSIEUX Marie FONTES : M.BRUN Olivier, Mme PASSET Eliane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, Mme DELMAS Louisiane, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald,</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. BERNARDI à Mme REVERTE Françoise, M.REVEL Claude à M.VIALA Daniel M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador, Mme ROBERT Laure à M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth à Mme MARTINEZ ROQUES Micaela,</p>

Objet : Centre aquatique Intercommunal et Piscine de Paulhan - Période estivale du 1er juillet 2014 au 31 Août 2014 – Approbation des tarifs et modification des horaires.

Dans le cadre de l'ouverture de la piscine de Paulhan à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 Août 2014, Monsieur COSTE propose aux membres du conseil la tarification suivante :

Enfant	2€
Enfant 10 Entrées (valables juillet et août)	10€
Adulte	3€
Adulte 10 Entrées (valables juillet et août)	20€
Centres de loisirs intercommunaux	1€/enfant et gratuité pour les animateurs

Par ailleurs, il propose de mettre en place les activités nouvelles ci-après :

AQUAGYM 10 Séances (valables juillet et août)	50€
AQUAGYM la séance	6€
Natation Adulte (valables juillet et août)	50€

➤ Centre aquatique Intercommunal :

Monsieur COSTE poursuit en indiquant que dans le cadre du fonctionnement du centre aquatique Intercommunal à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 Août 2014, il est proposé aux membres du conseil la tarification suivante:

❖ Sans entrée piscine

	1 Cours	5 Cours	2 ^{ème} carte 5 cours	3 ^{ème} carte 5 cours
AQUABIKE	9 €	43 €	43€ + 1 entrée gratuite	43€ + 2 entrées gratuites
AQUAGYM	7 €	33 €	33€ + 1 entrée gratuite	33€ + 2 entrées gratuites

❖ Avec entrée piscine

	1 Cours	5 Cours	2 ^{ème} carte 5 cours	3 ^{ème} carte 5 cours
AQUABIKE	11 €	50 €	50€ + 1 entrée gratuite	50€ + 2 entrées gratuites
AQUAGYM	9,50 €	45 €	45€ + 1 entrée gratuite	45€ + 2 entrées gratuites

❖ Tarifs uniques exceptionnels

	TARIFS UNIQUES EXCEPTIONNELS
MANIFESTATIONS SPORTIVES JEUNES ET ADOS	2 €
RENCONTRES SPORTIVES	
SOIREES CARITATIVES	
JOURNEE SPECIALE DECOUVERTE (PROMOTION DE L'EQUIPEMENT)	

Enfin, il indique que les quinzaines aquatiques qui seront organisées sur le centre aquatique intercommunal et sur la piscine de Paulhan auront une tarification commune qui s'élève à la somme de 35 euros.

a. Approbation des heures d'ouverture

➤ Piscine de Paulhan :

Activités : Quinzaines aquatiques, cours de natation et aquagym : du lundi au samedi de 10h00 à 13h00.
Ouverture au public du lundi au samedi de 14h00 à 19h00

➤ Centre Aquatique :

Du lundi au dimanche de 10h à 13h30 et de 14h30 à 19h.

Entre 13h30 et 14h30, seul le bassin ludique extérieur restera ouvert aux personnes présentes à la fermeture et aux abonnés détenteurs de carte à entrées multiples.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la tarification du Centre aquatique Intercommunal et de la Piscine de Paulhan pour la période estivale du 1er juillet 2014 au 31 Août 2014 telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20140701-2014-06-25-10-DE
Date de télétransmission : 04/07/2014
Date de réception préfecture : 04/07/2014